La poursuite d'études des élèves de la série ST2S

La poursuite d'études reste pour les élèves de terminale ST2S un chemin d'obstacles.

En dehors du BTS Économie Sociale et Familiale et BTS Services et Prestations du Secteur Sanitaire et Social, d'un BTS en biologie médicale, d'un BTS diététique ou d'un DTS manipulateur radiologie qui sont très sélectifs, les élèves qui choisissent de poursuivre dans le domaine sanitaire et social doivent dès le début de l'année de Terminale s'inscrire et se préparer à des concours sociaux (assistant de service social, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé) ou sanitaires essentiellement aux concours en Institut de soins Infirmiers (IFSI).

Les autres formations impliquent souvent une préparation aux concours (psychomotricien, opticien...) privées et coûteuses inaccessibles à bien des élèves et leurs familles.

Les heures de préparation aux concours incluses dans l'année de terminale du bac SMS ont disparu en 2007 puisque les concepteurs du bac ST2S ont considéré que la philosophie de la réforme permettait aux élèves d'être préparés aux concours paramédicaux et sociaux. Parallèlement, existaient des préparations post bac dans toutes les académies sous le statut de FCIL : celles ci dans la même logique sont peu à peu supprimées laissant le terrain libre aux préparations privées à prix prohibitifs.

Les FCIL donnaient aux étudiants une formation gratuite qui leur permettaient de réussir les concours infirmiers et sociaux avec plus de 90% de réussite.

Le SNES interpelle le ministère pour une véritable reconnaissance des FCIL sous la forme d'un statut comparable à celui des classes préparatoires.

Les études de la DREESⁱ du ministère de la santé signalent les impacts dramatiques de ces suppressions : certains élèves sont contraints de mener de front une activité salariée afin de faire face aux frais ou de renoncer aux concours et se rabattre sur des métiers moins qualifiés (aide soignante, auxiliaire puériculture, secrétariat médical...).

Aujourd'hui on constate un manque de visibilité des poursuites d'études des élèves de la série ST2S avec la réforme du lycée mise en œuvre depuis 2010 et la création du bac pro ASSP en 2011. Le développement et la diversité des champs de poursuites d'études dans l'enseignement supérieur, dans le secteur social et dans le secteur paramédical ces dernières années impliquent une réflexion d'ensemble sur la filière sanitaire et sociale. La commande d'une étude ayant pour objet le devenir des élèves inscrits dans la filière sanitaire et sociale en serait un préalable indispensable.

Le Snes lors de la réunion de la 20^{ème} CPCⁱⁱ en avril 2013 a demandé une enquête effectuée par le CEREQ sur le devenir des bacheliers ST2S puisque aucune étude n'a été produite depuis la mise en œuvre de la réforme.

Cette question de la poursuite d'études pour les bacheliers ST2S doit être une préoccupation urgente de notre administration et pourrait faire l'objet d'un groupe de travail au niveau national. Le Snes devra y porter la proposition de création, au sein du service public, des préparations aux concours paramédicaux et sociaux pré et post bac.

Claudie Chalmin. Professeure de STMS

ⁱ Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques ⁱⁱ Commission professionnelle consultative, où s'élaborent les référentiels des diplômes professionnels